

N° au registre des mandats : _____

Le mandataire

Confiance Immobilier
SARL au capital de 45 734 €
44, cours gambetta 69007 LYON
Tél. 04 72 73 13 73 Fax 04 78 61 75 49
RCS LYON B 339 198 913 - SIRET 339 198 913 00099
C.P.T. 89 984 - C.P.G. 94 425 NAF 6831 Z
Garantie financière par CEGI

LE MANDANT

Date de naissance : _____ Profession : _____
Lieu de naissance : _____

Le mandant et le mandataire ont convenu et arrêté ce qui suit : par les présentes, le mandant charge le mandataire de gérer les biens désignés ci-après dont il est propriétaire et le mandataire accepte cette mission.

DÉSIGNATION ET SITUATION DES BIENS À ADMINISTRER

Nature : Appartement Maison individuelle Locaux commerciaux

Adresse : (N°, artère, localité, bât., esc., étage, porte)

Désignation succincte, n° de lots : (la désignation détaillée faisant l'objet d'une fiche séparée) :

MISSION

Par le présent mandat, le mandataire a pour mission d'accomplir tout acte d'administration, notamment ceux décrits au verso, au paragraphe "étendue des pouvoirs", ainsi que les prestations supplémentaires définies ci-après :

1. faire exécuter tous les travaux d'un montant inférieur à 152,50 euros TTC sans accord préalable écrit du mandant,
2. faire établir tous devis pour des travaux dont l'importance nécessite un accord préalable écrit du mandant,
3. faire exécuter les états des lieux d'entrée et sortie par un professionnel habilité.

REDDITION DES COMPTES

Fréquence des comptes-rendus de gestion : tous les trimestres

Modalités de règlement : à terme échu dans les 10 jours par chèque virement gratuit (joindre un RIB)

REMUNÉRATION DU MANDATAIRE

Honoraires de gestion courante à la charge du mandant (prélevés sur chaque relevé de compte) :

6 % H.T. sur encaissements

Prestations supplémentaires à la charge du mandant (selon tarif ci-annexé et dont le mandant reconnaît avoir eu connaissance) :

assurance "loyers impayés" % TTC sur loyer + charges annuelles

assurance "loyers impayés + vacance locative" % TTC sur loyer + charges annuelles

LOCATIONS NOUVELLES

Les états des lieux d'entrée sont à la charge du locataire et les états des lieux de sortie sont à la charge du propriétaire.

CLAUSES PARTICULIÈRES

Versement mensuel d'un acompte correspondant à 80% des (loyers + charges) - honoraires de gestion avec régularisation trimestrielle

Le mandant reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales figurant au verso des présentes et avoir reçu un exemplaire du contrat.

Fait en double exemplaire à _____
le _____

LE MANDANT

signature précédée de la mention manuscrite
"bon pour mandat"

LE MANDATAIRE

signature précédée de la mention manuscrite
"bon pour mandat"

Rayés nuls
..... mots
..... lignes